

Procès-Verbal de l'Assemblée
DU BUREAU DE LA
SOCIÉTÉ ECCLESIASTIQUE
DE
SAINT-MICHEL,

Tenue à l'Archevêché de Québec, le 2 septembre 1864.

PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE TLOA.

Présents : Mgr. l'Evêque de Tloa, MM. C. F. Cazeau, D. Déziel, J. Nelligan, J. Harper, J. B. A. Ferland, F. X. Delâge, J. Lafèche et J. Laberge.

Comme le nombre des Procureurs présents ne formait pas le *quorum* voulu par les règles de la Société, M. L. Lafèche, celui des membres présents, qui, à la dernière élection des Procureurs, avait réunie le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus, est prié d'agir comme Procureur ; mais, M. J. Laberge, un des Procureurs, étant arrivé un instant après, prit part à l'assemblée du bureau.

Là le procès-verbal de l'assemblée du bureau, tenue le 1er septembre 1863.

Présentées les demandes d'agrégation de

MM. Louis Hercule Richard, Vicaire de St. Célestin,
A. O. Pélisson, Curé de St. Julien de Wolff's Town,
Chs. Bacon, Professeur du Collège de Ste. Anne,
Alexis Pelletier, Professeur au Séminaire de Québec,
Athanase Lepage, Vicaire de Ste. Claire de Joliet,
Jos. Oct. Perron, Missionnaire de Nataskouan,
F. X. Guay, Vicaire de la Baie St. Paul,
Louis Fournier, Professeur du Collège de Ste. Anne,
O. E. Frenette, Prêtre du Collège de Ste. Anne,
F. X. Delâge, Junior, Vicaire de l'Islet, et
N. Cinqmars, Vicaire de la Ste. Famille,

qui sont admis au nombre des membres de la Société, à condition qu'ils aient préalablement payé leurs contributions sur les revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres, ou tous arrérages, s'ils ont été antérieurement membres de la Société.

MM. L. N. Maingui et L. Beaudet, étant devenus membres agrégés du Séminaire de Québec, cessent d'appartenir à la Société.

M. Jules Paradis, Curé de St. François du Lac, n'ayant payé sa contribution depuis plus de deux ans, cesse aussi de faire partie de la Société.

Le bureau approuve les allocations suivantes faites par Monseigneur de Tloa, depuis la dernière assemblée du bureau, savoir :—

A MM. P. J. Bedard.....	£ 37 10 0
Tho. Martel.....	15 0 0

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le trésorier, depuis l'assemblée du dernier bureau, savoir :—

Recette de l'année *	£ 801 1 0
Déjà en caisse	1829 17 0
	2630 18 0
Dépense de l'année	674 2 3½
	£1956 15 8½

* Dans la recette de l'année se trouvent compris les *items* suivants :—

Par intérêt sur débetures, obligations et diverses sommes déposées au Séminaire de Québec et à la Banque d'Epargnes	£ 86 12 4
Reçu de la succession de M. Esdras Rousseau	2 0 0
Reçu de la succession de M. J. L. Alain	4 10 0

N. B. Dans la remarque qui a été faite à la suite de la recette annuelle dans le dernier procès-verbal, lisez : Par intérêt sur débetures, obligations et diverses sommes déposées au séminaire de Québec £75 7 9½, au lieu de £12 4 5½.

En débetures et obligations	£1340 0 0
En espèces	616 15 8½
	£1956 15 8½

Sommes allouées aux Membres Infirmes.

A MM.

Alexis Leclerc	£60 0 0
B. Desrochers	50 0 0
G. Tremblay	55 0 0
Chs. Pouliot	40 0 0
Tho. B. Pelletier	50 0 0
E. Quertier	20 0 0
P. Clément	50 0 0
J. Naud	30 0 0
M. Forgues	50 0 0
Chs. Tardif	50 0 0
Z. Gingras	50 0 0
C. O. Grenier	65 0 0
P. J. Bedard	50 0 0
F. X. Méthot	50 0 0
M. Dowling	15 0 0

M. le Trésorier soumet ensuite à la décision du bureau la question si un prêtre qui n'exerce pas le saint ministère, mais qui, en vertu d'un emploi quelconque, perçoit des émoluments, lesquels, d'après les règles de la Société, ne peuvent être strictement considérés comme revenus ecclésiastiques, est tenu d'en payer le cinquième à la Société. Les opinions se trouvant partagées entre Messieurs les Procureurs, il est nommé un comité avec instruction d'examiner s'il ne conviendrait pas d'amender la neuvième règle de la Société, de manière à lever tout doute à ce sujet, ou à y assujétir tout membre de la Société qui se trouverait à l'avenir dans cette position ; le dit comité, composé de Messieurs C. F. Cazeau, J. B. A. Ferland, D. Déziel et P. Huot, devant soumettre tel amendement qu'ils jugeraient à propos de faire à la dite règle à Messieurs les membres de la Société et faire ensuite rapport à ce bureau.

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, ce deuxième jour de septembre, mil huit cent soixante-quatre.

Act. J. Langevin

(Signé.)

C. F. EVÊQUE DE TLOA,

Président *pro tempore* S. E. S. M.

P. Huot, Ptre.,

Secrétaire S. E. S. M.

e du dernier

801 1 0
1829 17 0

2630 18 0
674 2 3½

1956 15 8½

86 12 4
2 0 0
4 10 0

as le dernier
nes déposées

1340 0 0
616 15 8½

1956 15 8½

£60 0 0
. 50 0 0
. 55 0 0
. 40 0 0
. 50 0 0
. 20 0 0
. 50 0 0
. 30 0 0
. 50 0 0
. 50 0 0
. 50 0 0
. 50 0 0
. 65 0 0
. 50 0 0
. 50 0 0
. 15 0 0

qui n'exerce
émoluments,
mme revenus
se trouvant
examiner s'il
tout doute à
ette position ;
et P. Huot,
e à Messieurs

il huit cent

E. S. M.

e S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis l'assemblée du dernier bureau, tenue le 1er septembre, 1863.

Traitement allouée à MM.

Tho. B. Pelletier.....	£50	0	0
J. P. Lefrançois.....	65	0	0
B. Desrochers.....	50	0	0
G. Tremblay.....	55	0	0
Al. Leclerc.....	60	0	0
P. Clément.....	50	0	0
M. Forgues.....	50	0	0
Z. Gingras.....	50	0	0
Chs. Tardif.....	50	0	0
Chs. Pouliot.....	40	0	0
J. P. Bedard.....	37	10	0
J. Naud.....	30	0	0
Esdras Rousseau.....	25	0	0
E. Quertier.....	20	0	0
M. Dowling.....	15	0	0
Tho. Martel.....	15	0	0
Payé à l'ordre du Secrétaire pour frais d'impression, &c., &c.....	7	0	0
Payé par M. le Trésorier pour " ".....	2	11	0
Payé au Commissionnaire de M. le Trésorier.....	1	10	0
Payé pour frais de poste, papier, &c.....	11	3½	
	£674	2	3½

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et aux comptes de M. le Trésorier.
Ce 1er septembre 1864.

P. HUOT, P^{RE}.,
Secrétaire S. E. S. M.

Vous voudrez bien, Monsieur, célébrer une messe basse pour le repos de l'âme
de chacun des membres suivants, décédés, comme vous le savez probablement, depuis la
publication du dernier procès-verbal.

MM. Esdras Rousseau,
T. Toupin,
J. P. Lefrançois,
J. B. A. Ferland,